

MISSION ACFI : INSPECTION SANTE, SECURITE AU TRAVAIL

L'ACFI, UN « EXPERT » AU SERVICE DES COLLECTIVITES ET DES ETABLISSEMENTS

Le CDG propose la mise à disposition d'un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) mutualisé, conformément à l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 qui prévoit cette possibilité, à défaut de désignation, par l'autorité territoriale, d'un agent en interne.

Appelé à jouer un rôle primordial dans la sécurité des agents territoriaux, l'ACFI du CDG, au travers de ses visites :

- ✓ Contrôle les conditions d'application des règles en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail dans la fonction publique territoriale ;
- ✓ Propose à l'autorité territoriale toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité et la prévention des risques professionnels ;

UNE INTERVENTION AU PLUS PRES DES SPECIFICITES DES COLLECTIVITES ET DES ETABLISSEMENTS

Une convention est pour une période de 1 an et renouvelée par tacite reconduction. L'intervention se déroule sur une durée variable, à la demande des collectivités. Elle comprend la préparation de la mission ; les visites (locaux, services...) ; la rédaction et l'envoi d'un rapport à l'autorité.



MISSION ORGANISME DE FORMATION

LA FORMATION, UN VOLET DE LA PREVENTION

Afin de compléter son offre de service aux collectivités, le CDG a obtenu auprès de la DIECCTE, un numéro d'activité pour être reconnu en tant qu'organisme de formation. Pour toutes informations complémentaires : formation@cdg973.fr



**SERVICE PREVENTION DES
RISQUES PROFESSIONNELS**
36, Avenue Louis Pasteur
B.P. 493
97332 CAYENNE Cedex

Téléphone : 05 94 29 00 91
Télécopie : 05 94 37 96 97
E-Mail : hygiene@cdg973.fr
Site internet : www.cdg973.org



*Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Guyane*

NOS PARTENAIRES



CGSS GUYANE
www.ameli.fr



Fonds National de Prévention
www.cdc.retraites.fr



Service Risques
Professionnels de la CGSS

LIENS UTILES

- ✓ Institut National de la Recherche Scientifique : www.inrs.fr
- ✓ Portail Travailler-mieux : www.travailler-mieux.gouv.fr
- ✓ Fonds National de Prévention de la CNRACL : www.cdc.retraites.fr (rubrique FNP)



SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- ✓ MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE
- ✓ MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP)
- ✓ MISSION AGENT EN CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)
- ✓ ORGANISME DE FORMATION

Face à la diversité des métiers de la fonction publique territoriale et à leurs contraintes, mener les campagnes de prévention et prendre en compte les problématiques liées à l'hygiène, la santé et la sécurité des agents, constituent de larges défis pour les employeurs publics.

Le Service Prévention des Risques Professionnels (PRP) met en œuvre une stratégie d'accompagnement pour favoriser le développement des politiques de Santé et Sécurité au Travail (SST) des collectivités du département.

MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE

LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, PROTEGER LES AGENTS ET L'EMPLOYEUR

Si le terme de prévention revêt de nombreuses définitions, sa mise en œuvre doit être concrète afin d'assurer aux agents une protection optimale contre les risques professionnels. Le service Prévention des Risques Professionnels (PRP) accompagne les employeurs publics dans le développement de leur politique de prévention

Il apporte un soutien technique d'ordre réglementaire, technique ou organisationnel :

- ✓ Par des conseils et des réponses personnalisés pour le déploiement d'une démarche de prévention efficace, et pour le traitement d'une problématique particulière.
- ✓ En coordonnant le réseau des Assistants et des Conseillers de Prévention, en conseillant l'encadrement et en participant aux instances (CT¹ et CHSCT²) qui bénéficient ainsi de l'expertise du service PRP dans l'exercice de leurs missions.
- ✓ Par la mise à disposition et la diffusion de ressources documentaires, d'informations et d'outils (modèles de supports obligatoires et recommandés, fiches prévention sur des thématiques concrètes et sur les métiers exposés).
- ✓ Par une information et un accompagnement dans les demandes d'aides financières auprès de nos partenaires – Fonds National de Prévention (FNP), etc. – pour mener à bien les démarches de prévention.



MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP)

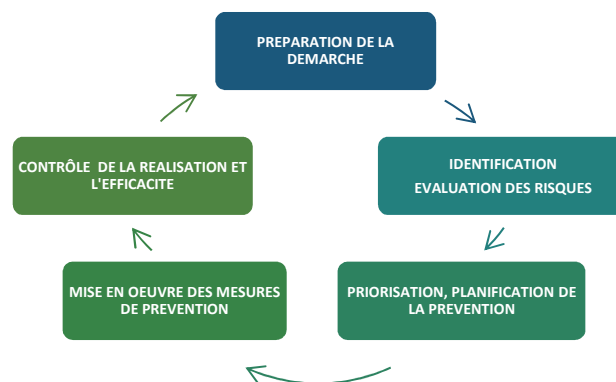
L'EVRP, UNE ANALYSE ET DES REPNSES FACE AUX RISQUES

L'EVRP consiste à identifier et classer les risques en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes.

Le service PRP propose un accompagnement pour sa mise en œuvre en privilégiant une méthode que peuvent s'approprier tous les acteurs de la collectivité.

LES MODALITES D'INTERVENTION, UN SUIVI ETAPE PAR ETAPE PAR LE CDG

- ✓ En amont de la réalisation de l'EVRP, la collectivité ou l'établissement doit désigner un Assistant ou un Conseiller de Prévention désigné et formé qui sera l'interlocuteur du service PRP.
- ✓ Une convention d'accompagnement est alors signée pour une durée déterminée.



LES ETAPES CLES DE LA PARTICIPATION DU CDG

ETAPE 1	LANCEMENT DE LA DEMARCHE Information des agents, constitution du dossier de subvention FNP, participation aux réunions comité de pilotage, du CT/CHSCT...
ETAPE 2	SENSIBILISATION DES ACTEURS Formation sur la méthode EVRP
ETAPE 3	PREPARATION DE L'EVALUATION Recueil des documents (organigramme, fiches de postes, FDS, suivi des EPI,...), définition de l'équipe projet.
ETAPE 4	IDENTIFICATION, ANALYSE ET EVALUATION DES RISQUES Organisation de la démarche et phasage.
ETAPE 5	FINALISATION D'UN DOCUMENT UNIQUE Transcription des évaluations.
ETAPE 6 (Optionnel)	ELABORATION D'UN PLAN D' ACTIONS Priorisation des actions à planifier et à mettre en œuvre à partir des risques évalués.
ETAPE 7 (Optionnel)	MISE A JOUR D'UN DOCUMENT UNIQUE Mise à jour du Document Unique et pérennisation de la démarche.

Amélioration continue du niveau de prévention des risques professionnels et de la santé

¹ Comité Technique

² Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail

³ Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail